



# MAIRIE DE MODANE

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 NOVEMBRE 2011

### Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Membres présents** : RAFFIN J.Claude - SELTZER Nicole - THEOLIER Thierry - CHEVALLIER Sabine - MASOCH Gérard - RATEL Chantal - GRAVIER François - THOMAS Louis - FACON Christian - PIEPER Anne - LETT Xavier - PERRI René - FRIQUET Claude - DA LAMA Marie - LAGLERA Dora - RITTAUD Nathalie - BOTTE Géraldine - BILLOIR Julien - BENI Elodie - CANTEL Sébastien - LANFREY Claudine - CHIAPUSSO Aline - DEBERNARDI Bernard.

**Absents excusés** : SIMON Christian - DRAPERI Cécile.

**Procurations** : COSTA Françoise à RAFFIN J.Claude - BREIT Magali à LANFREY Claudine.

Madame Aline CHIAPUSSO a été élue secrétaire.

=====

#### **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2011**

Le compte-rendu de la séance du 28 septembre 2011 est approuvé à l'unanimité après la prise en considération de la remarque de Monsieur Gérard MASOCH, adjoint délégué aux travaux (titre du point 14 : lire PICCAMIGLIO au lieu de PICCAMIGIO).

#### **2. MISE A DISPOSITION DU MUSEOBAR POUR LA VENTE DES FORFAITS DE SKI : CONVENTION COMMUNE DE MODANE / SEDS**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention à intervenir avec la régie intéressée des remontées mécaniques (entreprise SEDS) relative à la vente des forfaits de ski au Muséobar. Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention.

#### **3. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANTON DE MODANE : RAPPORT D'ACTIVITES 2010**

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités du Syndicat Intercommunal du Canton de Modane pour l'année 2010.

#### **4. INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer au comptable public assignataire de la Commune, une indemnité de conseil au taux maximum (100%) pour l'année 2012.

#### **5. PROMOTION DE LA PRATIQUE DU SKI POUR LES JEUNES MODANAIS : PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNALE - CONVENTION COMMUNE DE MODANE / SEDS**

Afin d'encourager la pratique du ski chez les jeunes modanais, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la participation communale pour le financement des forfaits de ski à cent trente sept euros (137 €) et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la régie intéressée des remontées mécaniques dans le cadre de cette affaire.

#### **6. BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative budgétaire n°2 du budget principal qui s'équilibre, en mouvements budgétaires, à la somme de 1 355 669 € pour la seule section d'investissement (opérations d'ordre).

#### **7. BUDGET ANNEXE EAU POTABLE/ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative budgétaire n°1 du budget annexe eau potable/assainissement qui s'équilibre, en mouvements budgétaires, à la somme de 4 171 964 € pour la seule section d'investissement (opérations d'ordre).

#### **8. DOMAINE SKIABLE DE VALFREJUS : INDEMNISATION DES PROPRIETAIRES D'ARRONDAZ ET DU FREJUS**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'actualisation de l'indemnisation annuelle des propriétaires d'Arrondaz et du Fréjus concernés par le passage des pistes et des remontées mécaniques de Valfréjus.

#### **9. SECOURS SUR PISTES SAISON 2011/2012 : TARIFS AFFERENTS**

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs des secours sur pistes saison 2011/2012 ainsi qu'il suit :

✓ Front de neige et petites interventions aux postes -----	47 €
✓ Zone rapprochée (Charmasson – Les Bettets) -----	186 €
✓ Zone éloignée : reste du domaine -----	326 €
✓ Hors pistes -----	654 €
✓ Heure pisteur -----	45 €
✓ Heure engin de damage -----	174 €
✓ Heure scooter des neiges -----	25 €
✓ Transport en ambulance Valfréjus Modane Fourneaux -----	150 €
✓ Transport en ambulance de Valfréjus à St-Jean de Maurienne -----	250 €

#### **10. SECOURS HELIPORTES SAISON 2011/2012 : CONVENTION COMMUNE DE MODANE / SECOURS AERIEN FRANCAIS (SAF) HELICOPTERES**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention à intervenir avec le SAF Hélicoptères pour les secours héliportés fixant le tarif qui sera facturé aux victimes ou leurs ayants-droits à hauteur de 51,18 €/mn TTC.

Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention.

#### **11. POLE D'ECHANGES MULTIMODAL A LA GARE SNCF : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL : DEMANDES DE SUBVENTION**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le principe d'une étude d'aménagement du quartier de la gare dans un contexte de Pôle d'Echanges Multimodal dont le coût d'objectif prévisionnel s'élève à 80 000 € TTC.

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter les concours financiers les plus élevés de la Région Rhône-Alpes, du Département de la Savoie, de la SNCF, de RFF et de tout autre partenaire intéressé au projet, ainsi que le démarrage anticipé de ladite étude.

#### **12. CREATION D'UN BASSIN AQUATIQUE LUDIQUE A VALFREJUS (LE CHARMAIX) : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDES DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire propose de surseoir à statuer sur ce projet de délibération dans la mesure où des éléments décisionnels doivent être communiqués par les partenaires financiers compétents à l'occasion d'une réunion programmée le mercredi 9 novembre 2011.

#### **13. CENTRE ANCIEN DE MODANE : ECHANGE FONCIER COMMUNE DE MODANE / MME NUER MARIE-CLAUDE**

Dans le prolongement des négociations foncières menées lors de la restructuration de l'îlot rue de la Paix / rue Sainte Anne dans le centre ancien de Modane, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve, dans le cadre d'un échange avec soulte de 1 350 €, l'acquisition des parcelles cadastrées section C N° 4197 d'une contenance de 17m<sup>2</sup> et C 4198 d'une contenance de 15m<sup>2</sup>, propriété de Madame Marie-Claude NUER.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte notarié à intervenir dont les frais d'établissement sont à la charge de la Commune.

#### **14. CENTRE ANCIEN DE MODANE : ECHANGE FONCIER COMMUNE DE MODANE / HERITIERS M. NUER JOSEPH**

Dans le prolongement des négociations foncières menées lors de la restructuration de l'îlot rue de la Paix / rue Sainte Anne dans le centre ancien de Modane, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve, dans le cadre d'un échange sans soulte, l'acquisition de la parcelle cadastrée section C n°4195, d'une contenance de 15m<sup>2</sup>, propriété des héritiers de Monsieur Joseph NUER.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte notarié à intervenir dont les frais d'établissement sont à la charge de la Commune.

#### **15. ACQUISITION FONCIERE COMMUNE DE MODANE / MESSIEURS VIGNOUD ROBERT ET MARC**

Dans le cadre des négociations foncières conduites pour le projet de liaison rue des Bons Enfants / rue du Lavoir et du futur lotissement prévu derrière le cimetière, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section C n°850, d'une contenance de 190m<sup>2</sup>, propriété de Messieurs VIGNOUD Robert et Marc, moyennant la somme de 5 700 €.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte notarié à intervenir dont les frais d'établissement sont à la charge de la Commune.

#### **16. TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ**

A l'unanimité, le Conseil Municipal confirme son refus d'instaurer à Modane à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

#### **17. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DE LA SAVOIE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du SDES et leur nouvelle rédaction dont l'ambition est d'apporter une aide complémentaire aux communes adhérentes dans divers domaines parmi lesquels les opérations sous mandat, les compétences obligatoires et celles à caractère optionnel, différentes prestations de services ou bien encore l'assouplissement de la composition du bureau syndical en ne déterminant pas le nombre des vice-présidents et des membres.

#### **18. FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX : VŒU AFFÉRENT**

Dans le cadre de la formation des agents territoriaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le vœu suivant : «Le Conseil Municipal de Modane demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents».

#### **19. RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (C.A.E.)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la création d'un emploi d'adjoint technique de seconde classe -1<sup>er</sup> échelon- dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE). Monsieur le Maire est autorisé à recruter dans le cadre de l'emploi ainsi créé et à signer tout document correspondant.

#### **20. 94<sup>ème</sup> CONGRÈS DES MAIRES DE FRANCE : MANDAT SPÉCIAL CONFIE À DES ELUS COMMUNAUX**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier un mandat spécial à Monsieur le Maire, Mesdames Nicole SELTZER, Marie-Chantal RATEL et Monsieur François GRAVIER, adjoints, pour représenter la collectivité au 94<sup>ème</sup> Congrès des Maires de France à Paris.

#### **21. FONDS DE COMMERCE ZAC DE LA CROIX BLANCHE (CENTRE VILLE) : BAIL AFFÉRENT**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le contrat de bail relatif au local commercial – lot n°3 ZAC de la Croix Blanche- à intervenir avec Monsieur Fernand FRAN CART et autorise Monsieur le Maire à le signer. Ledit bail doit permettre l'ouverture d'un magasin d'alimentation générale à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011 aux conditions suivantes :

- 1<sup>er</sup> mois de location gratuit
- Loyer : 700 € hors taxes par mois du 01/01/2012 au 31/12/2013 et ensuite 1 000 € hors taxes par mois avec indexation
- Loyer payable par trimestre à terme échu

#### **22. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire rend compte de la délégation qui lui a été consentie en matière de marchés publics à procédure adaptée et d'occupation du domaine public :

- engazonnement terrain de l'Isle : marché attribué à l'entreprise MILLET pour un montant de 9 950 € HT
- protection chutes de blocs talus des Mélézets : marché attribué à l'entreprise CITEM pour un montant de 25 236 € HT
- soutènement route d'accès au Lavoir : marché attribué à l'entreprise MARTOÏA pour un montant de 31 267,85 € HT
- nettoyage espaces verts rue Sainte-Anne : marché attribué à l'ONF pour un montant de 3 648 € HT.
- attribution d'un emplacement au marché hebdomadaire de Valfréjus à Monsieur Hamed SOUALIL pour la vente de vêtements

Il mentionne la tenue d'une réunion d'information sur le Plan de Prévention des Risques à la salle polyvalente le jeudi 10 novembre 2011 en présence des services de l'Etat compétents et du commissaire enquêteur.

Il précise que la cérémonie commémorative du 11 novembre est organisée cette année par la ville de Fourneaux : rendez-vous à 10h30 place de la Sécherie.

Madame CHEVALLIER, adjointe déléguée aux affaires sociales, rappelle que le repas des « anciens » est prévu le dimanche 13 novembre à la salle des fêtes, deux cents personnes sont d'ores et déjà inscrites. Tous les bénévoles sont les bienvenus.

Madame SELTZER, adjointe déléguée à la communication, annonce la publication imminente du prochain numéro de « Modane Info » consacré au bilan de la mi-mandat. Une réunion à ce titre est programmée le lundi 28 novembre à la salle des fêtes à 20h30.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 21h50.

A Modane, le 10 novembre



Le Maire

J.Claude RAFFIN